LES CAS DE DÉBLOCAGE ANTICIPÉ

SURENDETTEMENT

QUELS SONT LES ÉVÉNEMENTS PERMETTANT LE DÉBLOCAGE ?

- Situation de surendettement au sens de l'article L.711-1 du Code de la consommation.

DATE DE L'ÉVÉNEMENT

- Date de la demande de la Commission de Surendettement.
- Date du jugement du tribunal judiciaire.

QUELS SONT LES ÉVÉNEMENTS EXCLUS ?

- Procédure de redressement judiciaire.

QUELLES SONT LES CONDITIONS D'APPLICATION ?

- La demande doit être adressée au teneur de compte par le Président/Secrétariat de la Commission de Surendettement des Particuliers ou par le juge du tribunal judiciaire.
- **Dans le cas d'un déblocage partiel**, les avoirs les plus anciens sur le support financier demandé sont débloqués en priorité.
- **Dans le cas où plusieurs plans sont déblocables,** vous pouvez débloquer un plan à la fois indépendamment des uns des autres.
- **Précisions concernant la participation et l'intéressement :** les droits acquis au titre des exercices comptables de l'entreprise, clos au moment de l'événement pourront également être remboursés après leur investissement dans le PEE, le PERCO et le PERECO.
- Seules les sommes investies avant la date de l'événement peuvent être remboursées par anticipation.
- La demande de déblocage anticipée doit nous être adressée par l'administration.

QUELS SONT LES JUSTIFICATIFS À FOURNIR ?

- Demande du président ou du secrétariat de la Commission de Surendettement, spécifiant le montant des sommes à débloquer par support.

OU

- Décision du juge (jugement ou ordonnance) du tribunal judiciaire, spécifiant le montant des sommes à débloquer.

Les justificatifs listés sont les documents les plus couramment utilisés pour vérifier l'existence de l'événement invoqué.

IMPORTANT

La validation de votre ordre est fonction de la **date de réception des pièces justificatives.**
Vous avez **30 jours pour nous adresser** les pièces justificatives à compter de la saisie sur votre espace privé ou de la réception de la demande (par courrier), **au-delà, votre ordre sera annulé.**

EN BREF

PLANS CONCERNÉS

- PEE/PEI
- PERCO/PERCOI compte-titres
- PERECO/PERECOI compte-titres

DÉLAI POUR FORMULER LA DEMANDE DE DÉBLOCAGE	NOMBRE DE DEMANDES DE DÉBLOCAGE AUTORISÉES
À TOUT MOMENT	1

Vous pouvez effectuer votre **demande de déblocage** directement depuis votre **espace privé.**

UNSA DISNEYLAND PARIS
récupéré sur

BNP PARIBAS EPARGNE & RETRAITE ENTREPRISES est un Métier de BNP Paribas SA
BNP PARIBAS - S.A au capital de 2 203 201 214 euros
Siège social : 16, bd des Italiens - 75009 Paris
RCS Paris 662 042 449 - N° identifiant CE FR 76 662 042 449 - www.bnpparibas.com - N°ADEME : FR200182_01XHWE

Studio BNP Paribas E&RE - 03-26-010 - Cas de déblocage / ES - Mars 2026

BNP PARIBAS
ÉPARGNE & RETRAITE ENTREPRISES

Téléchargé sur unsa-disney.fr le 18 novembre 2026 à 20:55 · UNSA Disneyland Paris